



Cdi ou cdd

..????????????????????????????????

Par **popove92**, le **21/10/2009** à **13:18**

Bonjour,

J'avais un cdi et mon patron la transformer en cdd sans me fournir de solde de tout compte et je suis au chômage maintenant.étant donner que c'est mon premier travail et que je ne connais pas les droits du travail je me demandais si il avait le droit de faire cela.je voudrais savoir quel sont les recours que je puisse faire contre mon employeur.

Par **fabienne034**, le **21/10/2009** à **16:24**

Bonjour,

Non si vous êtes en cdi,

votre patron ne peut pas vous faire signer un cdd,

pour tout savoir sur le cdd ou le cdi

<http://www.fbIs.net/contratdetravail.htm>

les infos juridiques sont gratuites